



Quelle priorité ?

Objectif spécifique 3.1 : Renforcer les systèmes de gestion de risques

Préparation d'une surveillance efficace, évaluation, alertes, rapports, planification, coordination et mécanismes de réaction aux menaces

Indicateur : Meilleure appréhension des politiques publiques sur la résilience des aires maritimes au changement climatique

Activités potentielles :

- Développement d'initiatives de renforcement des capacités destinées aux acteurs impliqués dans la gestion et la prévention des risques
- Test et déploiement de nouvelles techniques

.....



Quelle priorité ?

Sous-programme : Action pour le climat

→ Adaptation au changement climatique

Stratégie européenne sur l'adaptation au changement climatique

Projets possibles

- Pilote
- De démonstration
- Faisant appel aux meilleurs pratiques
- D'information, de sensibilisation et de diffusion





Quelle priorité ?

Environnement et efficacité des ressources

→ Pour une meilleure efficacité des politiques publiques

Quelles structures ?

→ Principalement des autorités locales et régionales

Phases de projets

- Echanges d'expérience
- Production d'un Plan d'actions
- Communication et dissémination // Actions de terrain

